

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR**

SESSION D'ÉTÉ

24 ET 28 JUIN 2024



DOSSIER DE PRESSE

PARMI LES PRINCIPAUX RAPPORTS DE LA SESSION :

1. Avec le label « premières pages », le Département poursuit son action en faveur du développement de la lecture publique
2. Le projet lauréat du Conseil départemental des collégiennes et des collégiens sera financé à hauteur de 5 000 €
3. Une charte d'engagement pour contribuer à la lutte contre les discriminations des personnes LGBTQIA+
4. Un appel à projets pour lutter contre les précarités alimentaires
5. Le taux de la taxe d'aménagement relevé de 0,5 % pour préserver les espaces naturels sensibles

CÔTES D'ARMOR
TOUJOURS IRRÉDUCTIBLES
TELLEMENT IRRÉSISTIBLES

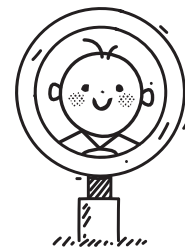
 [cotesdarmor.fr](https://www.cotesdarmor.fr)



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83

AVEC LE LABEL « PREMIÈRES PAGES », LE DÉPARTEMENT POURSUIT SON ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE



Le Département s'engage dans une démarche de labellisation « Premières pages » dans l'objectif de favoriser l'éveil culturel et l'épanouissement des enfants de 0 à 3 ans, avec la mise en place de projets autour de la petite enfance au sein des bibliothèques et des actions de médiation pour les plus petits et leurs familles. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions mises en place en faveur de la lecture publique en Côtes d'Armor.

« A travers les nombreuses actions et projets de la Bibliothèque des Côtes d'Armor, le Département s'engage fortement, aux côtés des bibliothèques, pour donner accès à chaque Costarmoricaine et Costarmoricain à la pratique de la lecture qui est un formidable levier d'émancipation. A l'instar des actions en faveur des publics éloignés de la lecture, des personnes dyslexiques ou en fragilité linguistique, le label « Premières pages » est une illustration concrète de notre politique volontariste de développement de la lecture publique. Elle permettra je l'espère, d'accompagner les tout-petits et leurs parents, dans les formidables lieux d'échange, de médiation et de lien social que sont les bibliothèques, à la découverte de la lecture et ses nombreuses vertus », déclare **Patrice Kervaeon**, vice-président délégué à la culture et aux cultures de Bretagne.

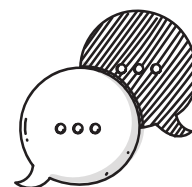
« PREMIÈRES PAGES »

Le label « Premières pages » prévoit, pour la première année de sa mise en œuvre, un cofinancement à parts égales entre le Département des Côtes d'Armor et le Ministère de la Culture, soit 22 900 € au total. Son ambition principale est de favoriser l'éveil culturel et l'épanouissement des jeunes enfants du département.

Il est composé de 4 axes stratégiques :

- 1. Favoriser et accompagner la professionnalisation** (offre de formations et de médiations pour les bibliothécaires et les professionnels de la petite enfance) **et l'aménagement des bibliothèques et des lieux d'accueil de la petite enfance** à l'échelle départementale (aide technique et financière pour la mise en place d'espaces de lecture adaptés)
- 2. Renforcer et adapter les collections, fonds et outils spécifiques dédiés à la petite enfance et leur diffusion** (desserte documentaire avec nouvelles modalités d'emprunts et d'échanges mieux adaptée aux besoins)
- 3. Engager une action culturelle en faveur de la petite enfance et de la médiation**, notamment avec l'organisation d'un temps fort articulé autour de la littérature jeunesse et de la parentalité (actions de médiation pour les tout-petits, ateliers et conférences, rencontre avec un auteur, etc.)
- 4. Être un levier d'innovation sociale en matière d'accès au livre et à la lecture pour la petite enfance**, notamment en faveur des familles éloignées du livre et de la lecture (micro-formations de lecture à voix haute, distribution de chèques lecture, visites de bibliothèques, etc.).

LES AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE EN CÔTES D'ARMOR



Un espace DYS à la médiathèque-ludothèque de Bourbriac

La démarche DYS vise à proposer des ressources documentaires et numériques, ainsi qu'une offre de lecture spécifique pour les personnes en situation de dyslexie et leurs accompagnants. La signalétique est caractérisée par des couleurs et logos facilement identifiables. A la médiathèque-ludothèque de Bourbriac, le Département a financé l'acquisition d'un mobilier adapté et accessible dédié aux collections « DYS », inauguré en mai dernier. L'équipe de la médiathèque-ludothèque a reçu la conceptrice du mobilier Laure Guillou lors de 2 visites personnalisées, a participé à une formation dédiée à la lutte contre l'illettrisme organisée par la BCA, et a été accompagnée dans la constitution d'un fonds « DYS » à partir des ressources disponibles à la BCA. Enfin, le Département a financé et soutenu le montage du temps fort d'inauguration du mobilier avec une rencontre avec Sylvie Sternis, éditrice de livres adaptés aux éditions Lescalire.

Un espace « FAL » à La Roche-Derrien

« Facile à lire » est une démarche qui vise à proposer une offre de lecture pour les publics en fragilité linguistique, pour les personnes qui ne maîtrisent pas l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. Les bibliothèques qui entrent dans cette démarche mettent en place des espaces identifiés, pour tous les publics, en particulier les personnes en difficulté avec la lecture, en leur présentant une sélection d'ouvrages « faciles à lire » présentés de face. Des actions de médiation et un accompagnement partenarial sont alors mis en place pour attirer ces nouveaux publics à la bibliothèque et créer de nouvelles habitudes. Le Département a financé l'acquisition d'un mobilier adapté et accessible dédié aux collections « Facile à Lire » à la bibliothèque de La Roche-Derrien. L'équipe de la bibliothèque a reçu la conceptrice du mobilier Laure Guillou lors de 2 visites personnalisées, et a participé à une formation dédiée à la lutte contre l'illettrisme organisée par la Bibliothèque des Côtes d'Armor. Enfin, le Département a financé et soutenu le montage du temps fort d'inauguration du mobilier Facile à Lire, suivi du spectacle « Bois ta lettre » de la compagnie *Epi C Tout* à la fin du mois de mai dernier.

Les catalogues de formation et d'actions culturelles de la BCA

La Bibliothèque des Côtes d'Armor propose, gratuitement, tout au long de l'année, et aux quatre coins du département, des stages, formations et journées professionnelles à destination des bibliothécaires et de toute personne intéressée par la promotion du livre et de la lecture. Elle propose également un catalogue très varié d'actions culturelles, publics et vie littéraire à destination des professionnels et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau départemental, ainsi que des outils d'animation (expositions, valises d'animation et supports pédagogiques) pour inspirer et enrichir les programmations culturelles des bibliothèques et leur permettre de nouer des liens avec leur public.

Pour en savoir + : <https://bca.cotesdarmor.fr>



LE PROJET LAURÉAT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET DES COLLÉGIENS SERA FINANCÉ A HAUTEUR DE 5 000 €



Pour la première fois au cours de l'année 2023-2024, les élèves de huit collèges volontaires des Côtes d'Armor ont pu expérimenter la vie démocratique avec la mise en place d'un Conseil départemental des collégiennes et des collégiens. Les huit projets remis en mars dernier par les établissements participants correspondaient à des politiques départementales obligatoires ou volontaristes.

Lors de la session exceptionnelle du Conseil départemental des collégiennes et collégiens du 21 mai dernier, les 32 représentantes et représentants des huit classes participantes (4 par classe) ont présenté les projets et le résultat des votes. Ainsi, le projet de « végétalisation de la cour » du collège Les Cordeliers de Dinan a été désigné lauréat avec 86 votes. A ce titre, il est inscrit à l'ordre du jour de la session du 24 juin et sera soumis au vote de l'assemblée départementale.

VÉGÉTALISER LA COUR DU COLLÈGE

Un projet imaginé par les élèves de 5^eB du collège Les Cordeliers de Dinan, avec leur documentaliste et leurs professeurs de SVT et d'Histoire-Géographie.

Le projet lauréat, qui correspond à la politique d'aménagement des collèges du Département, consiste en un réaménagement de la cour de leur collège pour en faire à la fois un espace agréable avec du mobilier urbain en bois pour les futurs collégiens, et un refuge de biodiversité avec des plantes, nichoirs, hôtels à insectes et récupérateur d'eau de pluie. Le projet devrait être mis en œuvre dès la rentrée prochaine.

L'expérimentation de la vie citoyenne que constitue la participation au Conseil départemental des collégiennes et des collégiens sera renouvelée lors de la prochaine année scolaire. Les établissements pourront déposer leur candidature jusqu'au 11 octobre prochain.



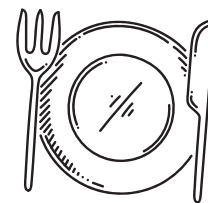
UNE CHARTE D'ENGAGEMENT POUR CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DES PERSONNES LGBTQIA+*

La charte d'engagement « Pour mieux vivre ensemble dans notre Département » sera soumise au vote de l'assemblée départementale ce lundi 24 juin. Elle permettra d'affirmer et de renforcer la lutte contre toute forme de discrimination liée à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Les engagements portent à la fois sur les ressources humaines et sur les politiques publiques mises en œuvre par la collectivité.

Fruit d'un travail partenarial initié en 2023 avec les associations locales représentatives et s'inspirant des travaux de l'association L'Autre Cercle, la charte vise à contribuer à une société plus inclusive et plus protectrice et à lutter contre toute discrimination avec la mobilisation de toutes et tous. Il s'agit également pour la collectivité de jouer un rôle moteur en matière de sensibilisation du grand public.

*LGBTQIA+ : personnes lesbiennes, Gays, Bies, Trans, Queers, Intersexes, Asexuelles et autres

UN APPEL A PROJETS POUR LUTTER CONTRE LES PRÉCARITÉS ALIMENTAIRES



Dans le cadre du plan départemental Alimen'Terre d'Armor adopté en 2023, dont l'objectif est d'encourager et développer les pratiques alimentaires durables et solidaires sur le territoire costarmoricain, le Département lance un nouvel appel à projets pour soutenir le lancement d'initiatives innovantes en lien avec l'accessibilité alimentaire.

Dans un contexte économique national conjuguant crise énergétique et hausse inédite de l'inflation (les dépenses d'alimentation auraient augmenté de 14 % sur les 12 derniers mois), les situations de précarité génèrent une explosion des demandes d'aide alimentaire.

En plus de l'accompagnement des acteurs associatifs et institutionnels de l'aide alimentaire, le Département a lancé en 2023 un appel à projets ayant permis de soutenir financièrement 8 projets participant à améliorer l'accès à une alimentation plus saine. Au regard du succès de cette initiative, un nouvel appel à projets sera lancé dans les jours qui viennent.

Doté d'une enveloppe de 35 000 € (avec un plafond de 6 000 € par projet financé), il a pour ambition de soutenir la création et le développement d'épiceries sociales et/ou solidaires, et de participer au financement d'initiatives d'éducation à une alimentation saine. La priorité sera donnée aux projets à destination des personnes en situation de précarité ou dans les « zones blanches » de l'aide alimentaire, proposant des solutions concrètes d'accessibilité, de justice alimentaire et d'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Infos pratiques

Dossier de candidature sur : <https://cotesdarmor.fr/appel-projets>.

Candidatures ouvertes du 28 juin au 20 août 2024.

ZOOM SUR... LE BUS DES RESTOS DU COEUR

Ce projet porté par Les Restos du Coeur a été subventionné par le Département dans le cadre de l'appel à projets précarité alimentaire 2023 et sera mis en oeuvre à partir de la rentrée prochaine. Le projet consiste, suite à l'achat d'un camion aménagé, d'aller à la rencontre des personnes en situation de précarité vivant dans 4 zones blanches de l'aide alimentaire (Presqu'île sauvage, Lanvollon, Pontrieux et Belle-Isle-en-Terre) pour distribuer des denrées alimentaires et des produits d'hygiène. Il permet également de créer du lien social, de proposer des temps d'écoute et invite les bénéficiaires à participer à d'autres activités organisées par l'association : bénévolat, ateliers cuisine, aide à la personne, etc.



LE TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT RELEVÉ DE 0,5 % POUR PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



L'assemblée départementale sera également réunie pour une session exceptionnelle le vendredi 28 juin afin de se prononcer sur le relèvement du taux de la taxe d'aménagement. Celui-ci pourrait passer de 2 à 2,5 %. Cette taxe concerne notamment les projets de construction nécessitant des autorisations d'urbanisme. Elle sert principalement à financer la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Le gain engendré permettra de préserver la capacité financière du Département en la matière, dans un contexte inquiétant de baisse de l'activité de construction, de chutes des recettes et de hausse des dépenses de sociales. Les petites constructions de moins de 20 m² restent exonérées.

Depuis 2011, la taxe d'aménagement, en fusionnant les taxes départementales sur les espaces naturels sensibles et celle pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, fait partie des recettes fiscales dites « fléchées ». Elle s'appuie sur des prélèvements sur les opérations d'aménagement et de construction, reconstruction ou agrandissements de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Fixé jusqu'ici à 2%, le taux appliqué par le Département sera relevé à 2,5 % comme l'y autorise la loi, afin de pallier la baisse de l'activité de construction dans un contexte de diminution des recettes, et de préserver les politiques départementales en faveur de l'environnement.

Les exonérations suivantes, prévues par la loi et par délibération du Conseil départemental, restent d'actualité :

- une construction affectée à un service public ou d'utilité publique dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État ;
- les constructions dans les exploitations et coopératives agricoles ;
- la surface d'un local affecté aux activités équestres ;
- une construction ou un aménagement réalisé dans une zone ou un périmètre particulier (périmètre d'opération d'intérêt national, périmètre de projet urbain partenarial, zone d'aménagement concerté) ;
- un aménagement prescrit par un plan de prévention des risques ;
- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli suite à un sinistre ;
- la reconstruction après sinistre d'un bâtiment de même nature sur un autre terrain ;
- les surfaces annexes à usage de stationnement, aménagées en-dessous ou au-dessus des immeubles ou intégrées au bâti dans un plan vertical ;
- les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- toute construction de type « abri de jardin » dont la surface est inférieure ou égale à 20 m² ;
- les logements sociaux.

